



C. F. W.B. 2026 Clubs



Modalités

- Elle se déroule en deux journées comportant chacune une manche de 4 heures. Dans la mesure du possible, une des deux manches sera organisée sur le parcours du Championnat de Belgique des clubs, lorsque ce dernier est organisé par une fédération affiliée à la L.F.P.S.
 - Par équipe de 5 pêcheurs.
 - Plusieurs équipes par club sont autorisées (équipe A, équipe B, équipe C, etc..) Seules les équipes A entrent en ligne de compte pour l'attribution des places qualificatives pour le Championnat de Belgique des Clubs. Le club dont une équipe abandonne sera tenu au paiement d'une amende fixée au montant de l'inscription de l'équipe, soit 150 euros. Le non-paiement entraîne suspension de deux années de participation pour le club.
 - En fonction du classement du Championnat de Belgique des clubs de l'année antérieure, le classement établi au terme des deux journées de la CFWB qualifiera :
 - 9 équipes (si une équipe francophone est championne de Belgique, elle est qualifiée d'office)
 - 10 équipes (si pas) pour le championnat de Belgique des clubs de l'année en cours.
 - Inscription = 150,00 € par équipe pour les 2 journées, à verser sur le compte bancaire CFWB
BE82 3632 5406 5268 avant le début de la 1^{ère} journée
 - Dates et lieux :
 - **26/04/2026** : Canal Charleroi – Bruxelles - Fédération de la Senne
 - **09/08/2026** : Canal du Centre (Houdeng) - Fédération de la Senne
- Coordinateur et inscriptions par e-mail : jeanmarie.luyckx@skynet.be
- A chaque journée : 1 coupe pour le club et 1 médaille pour chacun des 5 pêcheurs de l'équipe victorieuse de la journée. En outre, un prix en espèces sera remis aux cinq premières équipes classées. Le montant distribué à chaque journée sera de 30 % du montant total des inscriptions.
 - Classement final : 1 coupe pour le club et 1 médaille pour chacun des 5 pêcheurs de l'équipe victorieuse. Un prix en espèces aux cinq premières équipes du classement final, correspondant au solde du montant des inscriptions, déduction faite du coût des trophées et médailles.
 - La longueur des cannes est portée à 13 mètres. La limitation des amorces est fixée à 17 litres et la quantité d'esches à 2 litres, dont maximum 0,75 litre de fouillis et 0,5 litre de vers de terre non coupés au moment du contrôle. Les gros vers de vase sont interdits dans l'amorce.
-

• Chaque équipe peut faire des remplacements durant le championnat, aux conditions suivantes :

- a) Les remplaçants doivent être licenciés dans le club qu'ils représentent
- b) Les clubs ne doivent pas obligatoirement donner les noms des remplaçants lors de l'inscription pour l'entame de la 1ère journée. Pour l'autre journée, le remplacement de pêcheurs (noms et prénoms) doit être communiqué minimum 2 jours avant le concours
- c) **Conformément au règlement FIPS applicable à partir de 2026 pour les championnats du monde de clubs, les membres d'une équipe peuvent être désignés dans les secteurs. Cette désignation devra être communiquée pour le 19 avril au plus tard. A défaut, les membres d'une équipe seront tirés au sort.**

En ce qui concerne l'autorisation ou l'interdiction de capture et de détention des gobies, la décision sera communiquée le plus rapidement possible et, en tous cas, le 1er avril 2026 au plus tard.

Les infos concernant chaque journée : lieu de rendez-vous, local ou au bord de l'eau, heure du tirage des places, modalités spécifiques, véhicules sur le halage, composition des secteurs, etc... seront disponibles sur www.peches.be dans la semaine qui précède la compétition.

Le présent règlement est applicable pour l'édition 2026, mais pourra être adapté compte tenu des remarques qui seront éventuellement formulées.